

## **PLAN NATIONAL D' ACTIONS**

### **« France, Terre de pollinisateurs » pour la préservation des abeilles et insectes pollinisateurs sauvages**

Le déclin des insectes pollinisateurs sauvages (Hyménoptères : abeilles, bourdons, guêpes ... ; Diptères : syrphes, mouches ... ; Lépidoptères : papillons ; Coléoptères : scarabées, coccinelles ...) est incontestable. La chute des effectifs est plus ou moins marquée selon les espèces.

Il serait inconcevable de ne pas réagir. Sauvegarder ces espèces et le service qu'elles rendent concourt au bien de tous et au respect des générations futures.

Le service de pollinisation dépend également des abeilles domestiques et de l'apiculture. Une initiative a été lancée par le ministère chargé de l'agriculture, le Plan de développement durable de l'apiculture (PDDA). Les deux initiatives, Plan national d'actions (PNA) en faveur des insectes pollinisateurs sauvages et PDDA partagent de très nombreux objectifs et doivent tous les deux contribuer à améliorer le service de pollinisation.

#### **Les enjeux des pollinisateurs et de la pollinisation**

Les enjeux sont en effet majeurs. Car, si ce déclin témoigne d'une perte regrettable de la biodiversité (les pollinisateurs sont reconnus comme indicateurs précoces de la santé de la vie animale et végétale), il compromet également une partie non négligeable de la ressource alimentaire des populations humaines.

Ces insectes rendent un service écologique inestimable à la reproduction d'une grande partie des plantes à fleurs, qu'elles soient sauvages ou cultivées. Environ 70% des plantes à fleurs sauvages et cultivées en France métropolitaine et 80% des cultures dans le monde (soit 35% du tonnage que nous mangeons) dépendent fortement de la pollinisation par les insectes.

La pollinisation est un exemple de service écosystémique. Elle génère des bénéfices puisés du fonctionnement des écosystèmes naturels ou gérés par l'homme pour subvenir aux besoins de l'humanité, démontrant par là-même notre dépendance vis-à-vis des services offerts par la nature.

#### **Les causes du déclin des insectes pollinisateurs sauvages**

Les causes du dépérissement des insectes pollinisateurs sauvages sont multiples, insuffisamment expliquées aujourd'hui, mais désignent une forte responsabilité humaine du fait de la dégradation de leurs habitats et des espèces de plantes à fleurs qui sont leurs ressources alimentaires. Il s'agit donc d'intégrer l'enjeu de « pollinisation » au sein des politiques liées en particulier à l'agriculture, à l'urbanisation, à la gestion des paysages, et à l'utilisation de produits phytosanitaires en protection des cultures.

#### **Une situation paradoxale**

Il s'agit donc de gérer une situation qui semble contradictoire et inextricable : l'humanité, en diminuant, par son emprise croissante, l'habitat et les sources de nourriture des insectes pollinisateurs, réduit les effectifs et la variété de ces espèces qui sont pourtant un moyen essentiel de sa subsistance. La production agricole peut tirer un avantage certain du vecteur de la pollinisation, qui permet d'accroître le rendement et la qualité d'une majeure partie des cultures.

Le bénéfice puisé dans le service de la pollinisation est ainsi fragilisé.

## **Une priorité aux plans international, communautaire et national**

La communauté internationale a été sensibilisée à ce constat. Les instances onusiennes, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) se sont notamment emparées du sujet, aboutissant à une Initiative internationale sur les pollinisateurs, coordonnée par la FAO et concrétisée par un plan d'action spécifique, adopté à la sixième conférence des parties en avril 2002.

La Commission européenne concentre plus spécifiquement son action sur les abeilles et sur les produits qui leur sont préjudiciables ainsi qu'aux autres pollinisateurs. Le programme intitulé EPILOBEE qu'elle met actuellement en œuvre au sein de 17 Etats membres, dont la France, vise à mesurer les effets et les risques de la mortalité des colonies d'abeilles avec une méthodologie de surveillance harmonisée.

Au plan national, le déclin des pollinisateurs est une préoccupation majeure du gouvernement qui a décidé de mener une véritable stratégie nationale conjointe et coordonnée entre les différents secteurs concernés, et notamment l'agriculture. Le gouvernement n'a cessé de l'affirmer dans les groupes de réflexion sur l'écologie, la biodiversité et l'agriculture qu'il a organisés et les documents stratégiques et réglementaires qu'il a produits ces dernières années.

Le PNA en faveur des insectes pollinisateurs sauvages comme le PDDA font partie de la feuille de route pour la transition écologique issue de la Conférence environnementale organisée par le gouvernement les 14 et 15 septembre 2012.

Le PNA en faveur des insectes pollinisateurs sauvages fait en outre l'objet d'une disposition législative inscrite dans le code de l'environnement\*.

## **Le Plan national d'actions, un enjeu de mobilisation des acteurs**

Le Plan national d'actions en faveur des insectes pollinisateurs sauvages n'est pas un plan d'actions ordinaire. Le nombre et la variété des espèces considérées, la fonction écologique, les enjeux économiques et de conservation de la biodiversité qui concernent la quasi-totalité du territoire français, ainsi que le nombre d'acteurs ou de gestionnaires d'espaces impliqués font de ce plan un véritable challenge. La modification des comportements en est un autre.

---

\* **Article L414-9** : « Des plans nationaux d'actions pour la conservation ou le rétablissement des espèces visées aux articles L. 411-1 et L. 411-2 ainsi que des **espèces d'insectes pollinisateurs** sont élaborés et, après consultation du public, mis en œuvre sur la base des données des instituts scientifiques compétents lorsque la situation biologique de ces espèces le justifie ».

L'objectif du plan vise dans un premier temps à une mobilisation du plus grand nombre d'acteurs en faveur des insectes pollinisateurs sauvages.

### **Le champ d'actions du PNA**

Le Plan national d'actions concerne le territoire métropolitain. Il n'a pas vocation à être décliné formellement dans toutes les régions, comme cela peut être fait pour d'autres PNA. Mais il est dans l'esprit du plan de favoriser toute initiative lancée par des porteurs de projet régionaux et locaux, du moment qu'elle est en cohérence avec le PNA. De même des actions du PNA peuvent être reprises en outre-mer en fonction des situations rencontrées.

### **Les objectifs à atteindre du PNA**

Le plan constitue donc une première étape en direction de l'objectif global à atteindre, en termes de reconquête de la biodiversité, mais aussi de productivité agricole. Il faut à terme au minimum stopper le déclin des pollinisateurs, sauvegarder ces communautés d'insectes et sauvegarder leur service de pollinisation :

- ❖ en préservant et en restaurant leur habitat et leurs conditions de développement (nidification, vie larvaire) ;
- ❖ en préservant et en améliorant les ressources florales, bases de leur alimentation, en quantité, diversité et qualité (pollen et nectar).

### **La nécessité d'une mobilisation générale des acteurs, de la convergence des actions et de la mutualisation des moyens**

Il serait illusoire de penser résoudre le problème de la pollinisation sans une mobilisation de tous, aussi bien des pouvoirs publics (services de l'Etat, collectivités territoriales et leurs établissements publics) que des acteurs du monde rural (agriculteurs, utilisateurs de semences, apiculteurs), des entreprises (pesticides, semenciers), des gestionnaires d'espaces ou du simple particulier, en les incitant à privilégier une gestion appropriée, voire en contribuant à la connaissance en participant aux collectes d'information sur les pollinisateurs.

Un seul document ne peut non plus résoudre un problème d'une telle ampleur. Le PNA ne doit pas rester un outil isolé. Au-delà de la mobilisation des acteurs concernés, il convient de faire converger les stratégies, les projets, les réalisations qui vont dans le même sens, de favoriser les synergies, de mettre en commun et de mutualiser les moyens mis en œuvre, pour optimiser les moyens disponibles. Autrement dit, il y a tout intérêt à ancrer le thème des pollinisateurs dans les autres plans et démarches en cours ou en projet si ce sont des bons leviers d'action et dès que les objectifs sont concordants.

Le PNA doit être considéré comme l'outil de référence pour les pollinisateurs sauvages et comme l'amorce de démarches à démultiplier. Ces démarches pourront prendre en compte des besoins locaux spécifiques, des pratiques culturelles et semencières existantes, ainsi que des règlements locaux en application, enfin bénéficier d'opportunités particulières.

C'est pourquoi le PNA ne propose pas d'actions qui sont réalisées dans le cadre d'autres plans comme par exemple, dans le domaine agricole en faveur de l'abeille mellifère (le Plan de développement durable de l'apiculture conduit par le ministère chargé de l'agriculture depuis février 2013) ou en termes de réduction des pesticides (plan Ecophyto,...), ou pour la préservation de la biodiversité. Il s'agit d'être complémentaire et de se coordonner avec ces plans, et non de se substituer à eux.

Les actions du PNA sont adaptées et réalisables et doivent apporter une réelle valeur ajoutée, en vue de la mobilisation du plus grand nombre.

## **Une structure en 20 actions suivant un fil conducteur**

Le plan d'actions est organisé, dans sa partie B, en 20 actions articulées autour de trois axes complémentaires. Les actions sont présentées sous forme de fiches récapitulatives synthétiques. Il convient de se reporter notamment aux parties A4, A5 et A6 du plan pour bien comprendre la justification et la pertinence de ces actions.

Le premier axe (6 actions) : il vise à conforter le diagnostic et à acquérir des connaissances. Le service de pollinisation est très complexe et il est inégal en termes d'efficacité selon les familles d'insectes pollinisateurs. Il est indispensable d'affiner la connaissance existante sur les interactions entre ces insectes, les interactions entre ces insectes et le monde végétal, les interactions abeille mellifère domestique et abeille sauvage. Il s'agit d'appréhender le déclin des insectes pollinisateurs, de mesurer et de suivre l'impact de ce déclin vis-à-vis du service de pollinisation.

L'idée est par ailleurs de disposer de référentiels standardisés, ainsi que de listes rouges et autres listes d'espèces déterminantes pour la protection et éventuellement le renforcement. Ces documents seront autant d'outils d'aides à la décision en matière de conservation des insectes pollinisateurs sauvages.

Le deuxième axe (6 actions) : ces actions ont vocation à mieux faire partager la connaissance : il est indispensable de former et d'informer tout public intéressé sur les pollinisateurs et la pollinisation, y compris dans le cadre des contenus pédagogiques scolaires et universitaires, et de sensibiliser ceux qui peuvent agir significativement en faveur de la préservation des pollinisateurs sauvages et des services écosystémiques liés à leur diversité, dans le cadre de formations professionnelles ou avec la diffusion de guides et de fiches techniques (cf. point 5.2 de la partie A) et le développement de bonnes pratiques (cf. point 6 de la partie A).

Le troisième axe (7 actions) : il s'agit d'impliquer un large public d'acteurs vers des pratiques vertueuses impactant directement la diversité des pollinisateurs sauvages et le service de pollinisation. Les deux premières fiches visent à encourager tous les gestionnaires d'espaces à réduire l'usage de produits sanitaires ou biocides et à augmenter la ressource florale en quantité et en qualité. Les autres fiches engagent les gestionnaires classés par secteur ou par espace (sylvicole, agricole, terrains rattachés aux infrastructures de transport, terrains sans usage,...) à mettre en œuvre des pratiques reconnues comme vertueuses, en fonction des éléments consolidés recueillis dans l'axe 1 et grâce aux opérations de communication menées dans l'axe 2.

**Tableau : les 19 objectifs et 20 actions du plan national d'actions**

Objectif	N°	Action
<b>AXE 1 : DES CONNAISSANCES A ACQUERIR ET A CONSOLIDER POUR AGIR EFFICACEMENT</b>		
Mettre à jour et suivre les référentiels taxonomiques d'insectes intervenant dans le processus de pollinisation	1	Gérer les référentiels taxonomiques des insectes pollinisateurs sauvages : élaborer les listes nationales et mises à jour
Mettre en place des systèmes de reconnaissance des insectes pollinisateurs sauvages	2	Réaliser des outils de détermination des insectes pollinisateurs sauvages : faune des espèces d'abeilles sauvages notamment, autres
Connaître la répartition, la distribution et l'abondance des différents taxons d'insectes pollinisateurs sauvages sur le territoire national	3	Coordonner et alimenter les bases de données d'occurrence sur les insectes pollinisateurs sauvages
Renseigner et approfondir la connaissance de l'écologie et de la biologie des insectes pollinisateurs sauvages	4	Développer des bases de données concernant les traits de vie des pollinisateurs sauvages (stratégies de reproduction, régimes alimentaires, micro-habitats de développement des larves,...)
Mettre en place des outils d'aide à la décision pour la conservation des insectes pollinisateurs sauvages	5	Evaluer les risques d'extinction des insectes pollinisateurs sauvages : établir des listes rouges UICN des espèces menacées (bourdons pour commencer) et des listes d'espèces déterminantes de Znieff,...
Mieux comprendre et mesurer les services rendus par les insectes pollinisateurs sauvages	6	Soutenir et développer des études scientifiques sur les pollinisateurs sauvages (par exemple, efficacité du butinage, gestion intégrée des cultures et des espaces interstitiels pour les rendre plus favorables aux insectes pollinisateurs,...)
<b>AXE 2 : UN MEILLEUR PARTAGE DE LA CONNAISSANCE ET UNE SENSIBILISATION</b>		
Développer et structurer l'offre de formation sur l'identification, l'étude et la préservation des insectes pollinisateurs sauvages	7	Former à la détermination et à l'étude des pollinisateurs sauvages
Soutenir les dispositifs de communication visant à sensibiliser un large public d'acteurs de terrain à une meilleure prise en compte des insectes pollinisateurs	8	Promouvoir les démarches visant à mieux faire connaître les pollinisateurs sauvages
Intégrer la problématique conservation et gestion durable des habitats favorables aux insectes pollinisateurs sauvages dans les enseignements agricoles, paysagistes et d'aménagement du secondaire et du supérieur	9	Former les futurs professionnels à l'étude et à la prise en compte des pollinisateurs sauvages
Diffuser et valoriser les bonnes pratiques visant à préserver les pollinisateurs sauvages en différents contextes (agricole, forestier, urbain et naturel)	10	Réaliser des guides et fiches techniques à destination de publics variés
Diffuser et valoriser les bonnes pratiques visant à préserver les habitats et la ressources des pollinisateurs sauvages auprès du monde agricole	11	Conforter et étendre l'animation du Concours général agricole des prairies fleuries à l'ensemble du territoire métropolitain
Organiser des rencontres d'acteurs (séminaires, colloques...) et animer les échanges (forum, groupes de travail...) concernant les pollinisateurs sauvages et le service de pollinisation	12	Développer des interactions et le travail en réseau des différents acteurs sur la thématique, en synergie avec le Plan de développement durable de l'apiculture (PDDA)
<b>AXE 3 : DES PRATIQUES VERTUEUSES A PROMOUVOIR AUPRES DES DIFFERENTS GESTIONNAIRES D'ESPACES</b>		
Encourager des pratiques de gestion citoyenne, professionnelle ou de réseau des espaces en faveur des insectes pollinisateurs sauvages dans les espaces agricoles et non agricoles	13	Diminuer l'usage des produits pesticides affectant les pollinisateurs sauvages (effets non intentionnels) : par exemple, en utilisant les dispositifs leviers existants, en encourageant des techniques alternatives, en contrôlant mieux certaines prescriptions dans le cadre de la conditionnalité des aides de la PAC,...
	14	Augmenter la ressource florale en superficie et en qualité, pour les insectes pollinisateurs sauvages : par exemple, réaliser une fiche d'autodiagnostic simple

		pour les agriculteurs sur les ressources de leur exploitation pour les insectes pollinisateurs, favoriser des pratiques culturales alternatives, privilégier la flore locale,...
Encourager et soutenir des bonnes pratiques sylvicoles publiques et privées en faveur des insectes pollinisateurs sauvages	15	Perfectionner la gestion forestière pour la rendre plus favorable aux insectes pollinisateurs sauvages
Encourager des pratiques agricoles en faveur des insectes pollinisateurs sauvages en cohérence avec les engagements unitaires des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) existantes, et rédiger une MAEC spécifique	16	Mobiliser les opérations favorables aux pollinisateurs sauvages en vue de mettre en place une MAEC visant à préserver leur diversité au sein des cultures
Encourager des pratiques de gestion des terrains sans usage ou rattachés aux infrastructures de transport ou d'énergie ou appartenant à des entreprises industrielles, en faveur des insectes pollinisateurs sauvages	17	Intégrer la problématique des insectes pollinisateurs sauvages dans la gestion des dépendances vertes des infrastructures et des terrains industriels (adaptation de certaines des actions 13 et 14, valorisation des expériences)
Encourager des pratiques de gestion de terrains publics ou privés fleuris ou jardinés (parcs urbains et périurbains, golfs, zones de loisirs...) et la gestion des terrains militaires en faveur des insectes pollinisateurs sauvages	18	Intégrer la problématique des insectes pollinisateurs sauvages dans la gestion des "espaces verts" non industriels et dans la gestion des infrastructures militaires. Les gestionnaires de ces espaces doivent en premier lieu être répertoriés.
Mettre à disposition un outil à destination des collectivités et les aménageurs d'espaces et d'infrastructures verts pour qu'ils intègrent la nécessité de planter et de semer des plantes indigènes d'origine locales favorables aux insectes	19	Construire un cahier des charges pour le développement de filières de semences et de plants indigènes
Articuler les politiques publiques (autres PNA, réserves naturelles, parcs nationaux et régionaux, Espaces naturels sensibles des départements, sites Natura 2000 et réseaux d'espaces naturels gérés...) et les pratiques de conservation de la nature en faveur des insectes pollinisateurs sauvages	20	Intégrer la préservation des pollinisateurs sauvages dans la gestion des espaces naturels protégés, des domaines de l'Etat et des collectivités territoriales

Ce plan national d'actions est ambitieux, car il devient urgent d'agir et d'arriver à des résultats concrets. Il est important de le rappeler : l'objectif est au minimum pour la première étape de stopper le déclin des insectes pollinisateurs.

Sa mise en œuvre est confiée à la direction chargée de l'eau et de la biodiversité du ministère chargé de l'écologie. Il doit soutenir les porteurs de projets dans les zones géographiques les plus propices à mettre en œuvre les actions les plus pertinentes destinées à retrouver des milieux riches et diversifiés en ressources florales et offrant des conditions optimales de développement pour les insectes pollinisateurs.